

LOCAUX PROFESSIONNELS

Honoraires de location :

12% du montant annuel du loyer ht sur le locataire
12% du montant annuel du loyer ht sur le propriétaire

Ces honoraires comprennent la création du dossier, la visite, la rédaction du bail.

Etat des lieux :

3% du montant annuel du loyer ht sur le locataire
3% du montant annuel du loyer ht sur le propriétaire

Honoraires de gestion locative :

- De 5 à 10 % du montant du loyer ht + charges selon la gestion demandée
- 2,50% du montant ht des travaux pour le suivi de travaux.

LOCAUX D'HABITATION

Honoraires de location (loi Alur) :

Le montant payé par le locataire ne peut pas dépasser à la fois :

- la moitié des frais facturés par l'agence immobilière
- et un montant maximum, calculé à partir d'un prix TTC : TTC : Toutes taxes comprises par m² de surface habitable. Ce prix par m² varie selon la zone où se situe le logement (zone très tendue, tendue ou non tendue) :

zone très tendue : 12 € TTC maximum par m² pour le locataire ; 12 € TTC maximum par m² pour le propriétaire

zone tendue : 10 € TTC maximum par m² pour le locataire ; 10 € TTC maximum par m² pour le propriétaire

zone non tendue: 8 € TTC maximum par m² pour le locataire ; 8 € TTC maximum par m² pour le propriétaire

Nous calculons ainsi les honoraires du propriétaire sur le même mode que ceux du locataire.

Le montant des frais facturés concerne : la visite du logement par le locataire, la création de son dossier et la rédaction du bail .

Honoraires d'état des lieux par l'agence :

Le montant est de 3^e ttc du m² pour le locataire et de 3^e ttc du m² pour le propriétaire.

Nous plafonnons le montant total de ces frais (honoraires de location + état des lieux) pour chacune des parties à 1 mois maximum de loyer charges comprises.

Honoraires de gestion locative :

Ils sont variables selon le montant du loyer et la gestion demandée.(voir tableau ci-dessous)

Affilié par le biais de notre selarl à « ma gestion locative » nous vous proposons la « garantie totale » pour vos loyers, qui vous garantit le paiement automatique de vos loyers chaque mois le 5(jour ouvré) et vous décharge de tout.

Ma Gestion Locative vous propose deux formules de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Formules

Prestations Ma Gestion Locative	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	✓	✓
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandat.
Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%



LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ		GARANTIE TOTALE CLI à 2,50% incluse	
	HT	TTC	HT	TTC
un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France				
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%



Offre Stationnement à 9,90 % HT > 9,90% HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

Assurance loyers impayés à 2,50 %



- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection Juridique incluse
- Détériorations Immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

Exemple

Vous percevez un loyer de 750€ payé mensuellement par votre locataire

Vous seront déduits
• FORMULE SIMPLICITÉ : 53,10€ TTC
• GARANTIE TOTALE : 80,85€ TTC